

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 juillet 2020

\*\*\*\*\*

Ordre du jour :

2020/07/033 : Délégation de fonctions du Conseil municipal au Maire

2020/07/034 : Indemnités de fonction du Maire et des adjoints

2020/07/035 : Élection d'un délégué au Conseil d'administration de l'école primaire

2020/07/036 : Élection d'un délégué au Conseil d'administration du Collège du Cap

2020/07/037 : Mise en place de la commission : hameaux, patrimoine, logement

2020/07/038 : Mise en place de la commission : vie scolaire, vie associative et culture

2020/07/039 : Mise en place de la commission : développement durable, environnement, agriculture et nouvelle technologie

2020/07/040 : Mise en place de la commission : port, commerce, vie économique

2020/07/041 : Mise en place de la commission : sport, jeunesse, animation

**Présidé par Madame Anne-Laure SANTUCCI, Maire de Luri.**

**Étaient présents** : Madame SANTUCCI, Monsieur FANTOZZI, Monsieur GIULIANI, Monsieur SUSINI, Madame LUCIANI, Madame CACCIARI, Monsieur CERVONI, Monsieur CERVONI, Madame DOMINICI, Monsieur FORNALI, Monsieur GRAVINI, Madame VITALI, Monsieur PALMIERI, Monsieur TAVELLA, Monsieur TOMEI.

**Secrétaire de séance** : Marianne DOMINICI

#### DEL/2020/07/033 : Délégation de fonctions du Conseil municipal au Maire

Madame le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communal et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations suivantes :

1° De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition à la transformation ou à l'édification des biens municipaux :

- Pour les actes relevant du champ d'application du permis de construire, de la déclaration préalable et du permis de démolir,
- Pour les projets dont l'investissement ne dépasse pas 400 000 €,
- Pour les projets n'entraînant pas la création ou la disparation d'une surface de plancher strictement supérieure à 200m<sup>2</sup>.

***Cette délibération complète la délibération n° 2020/07/026 en date du 09 juillet 2020.***

***Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.***

#### DEL/2020/07/034 : Indemnités de fonction du Maire et des adjoints

Vu les articles L.2130-20 à L.2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2130-20 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixe le taux maximum de fonction des maires, adjoints et conseiller municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal en date du 05 juillet 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints,

Vu les arrêtés municipaux en date du 15 juillet 2020 portant délégations de fonctions à Monsieur Jean-Michel FANTOZZI, 1<sup>er</sup> Adjoint, Monsieur Freddy GIULIANI, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Monsieur Ghjuvan Matteu SUSINI, 3<sup>ème</sup> Adjoint et Madame Pascale LUCIANI, 4<sup>ème</sup> Adjoint,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 500 à 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 40,3%,

Considérant que pour une commune de 500 à 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice terminal 10277 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 10,7 %,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Décide,

De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire et des Adjoints comme suit :

Maire : 31 % de l'indice 1027,  
Adjoints : 7 % de l'indice 1027.

D'inscrire les crédits nécessaires au budget principal de la Commune.  
De transmettre au représentant de l'état le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil municipal.

***Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.***

 **DEL/2020/07/035 : Élection d'un délégué au Conseil d'Ecole**

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de désigner un Conseiller municipal pour siéger au sein du Conseil d'école de la Commune.

Madame le Maire est membre de droit.

Il est fait part de la candidature de Madame Marianne DOMINICI.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Désigne Madame Marianne DOMINICI pour siéger au sein du Conseil d'école de la Commune.

***Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.***

 **DEL/2020/07/036 : Élection d'un délégué au Conseil d'administration du Collège du Cap**

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de désigner un Conseiller municipal pour siéger au sein du Conseil d'administration du Collège du Cap.

Madame le Maire est membre de droit.

Il est fait part de la candidature de Madame Sandra HEYRIES.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Désigne Madame Sandra HEYRIES pour siéger au sein du Conseil d'administration du Collège du Cap.

***Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.***

 **DEL/2020/07/037 : Mise en place de la commission : hameaux, patrimoine , logement**

Madame le Maire informe les Conseillers municipaux,

Ain d'éclairer le Conseil municipal dans ses décisions, des commissions peuvent être instituées pour étudier différents dossiers suivant leur domaine de compétence et faire des propositions.

Afin de répartir au mieux les responsabilités sur l'ensemble des commissions, le nombre d'élus peut aller jusqu'à 4.

Le Maire propose la mise en place de la commission hameaux, patrimoine et logement.

Il est fait part des candidatures suivantes :

M. Maurice FORNALI

Mme Marianne DOMINICI

M. David TAVELLA

M. Antoine CERVONI

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Désigne les conseillers ci-dessus, membres de la commission hameaux, patrimoine et logement,

Désigne M. Maurice FORNALI, comme représentant de la commission hameaux, patrimoine et logement.

***Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.***

 **DEL/2020/07/038 : Mise en place de la commission : vie scolaire, vie associative et culture**

Madame le Maire informe les Conseillers municipaux,

Ain d'éclairer le Conseil municipal dans ses décisions, des commissions peuvent être instituées pour étudier différents dossiers suivant leur domaine de compétence et faire des propositions.

Afin de répartir au mieux les responsabilités sur l'ensemble des commissions, le nombre d'élus peut aller jusqu'à 4.

Le Maire propose la mise en place de la commission vie scolaire, vie associative et culture.

Il est fait part des candidatures suivantes :

Mme Marianne DOMINICI

M. Ghjuvan Matteu SUSINI

Mme Sandra HEYRIES

Mme Gabrielle CACCIARI

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Désigne les conseillers ci-dessus, membres de la commission hameaux, patrimoine et logement,

Désigne Mme Marianne DOMINICI, comme représentante de la commission vie scolaire, vie associative et culture.

***Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.***

 **DEL/2020/07/039 : Mise en place de la commission : développement durable, environnement, agriculture et nouvelle technologie**

Madame le Maire informe les Conseillers municipaux,

Ain d'éclairer le Conseil municipal dans ses décisions, des commissions peuvent être instituées pour étudier différents dossiers suivant leur domaine de compétence et faire des propositions.

Afin de répartir au mieux les responsabilités sur l'ensemble des commissions, le nombre d'élus peut aller jusqu'à 4.

Le Maire propose la mise en place de la commission développement durable, environnement, agriculture et nouvelle technologie.

Il est fait part des candidatures suivantes :

M. David TAVELLA

M. Anthony GRAVINI  
M. Maurice FORNALI  
Mme Gabrielle CACCIARI

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Désigne les conseillers ci-dessus, membres de la commission hameaux, patrimoine et logement,  
Désigne M. David TAVELLA, comme représentant de la commission développement durable, environnement, agriculture et nouvelle technologie

***Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.***

 **DEL/2020/07/040 : Mise en place de la commission : port, commerce, vie économique**

Madame le Maire informe les Conseillers municipaux,

Ain d'éclairer le Conseil municipal dans ses décisions, des commissions peuvent être instituées pour étudier différents dossiers suivant leur domaine de compétence et faire des propositions.  
Afin de répartir au mieux les responsabilités sur l'ensemble des commissions, le nombre d'élus peut aller jusqu'à 4.

Le Maire propose la mise en place de la commission port, commerce, vie économique.

Il est fait part des candidatures suivantes :

M. Anthony GRAVINI  
M. Maurice FORNALI  
M. Freddy GIULIANI  
M. Pierre PALMIERI

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Désigne les conseillers ci-dessus, membres de la commission hameaux, patrimoine et logement,  
Désigne M. Anthony GRAVINI, comme représentant de la commission port, commerce, vie économique.

***Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.***

 **DEL/2020/07/041 : Mise en place de la commission: sport, jeunesse, animation**

Madame le Maire informe les Conseillers municipaux,

Ain d'éclairer le Conseil municipal dans ses décisions, des commissions peuvent être instituées pour étudier différents dossiers suivant leur domaine de compétence et faire des propositions.  
Afin de répartir au mieux les responsabilités sur l'ensemble des commissions, le nombre d'élus peut aller jusqu'à 4.

Le Maire propose la mise en place de la commission sport, jeunesse, animation.

Il est fait part des candidatures suivantes :

Mme Sandra HEYRIES  
Mme Marianne DOMINICI  
M. Anthony GRAVINI  
M. Pierre PALMIERI

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Désigne les conseillers ci-dessus, membres de la commission hameaux, patrimoine et logement,  
Désigne Mme Sandra HEYRIES, comme représentante de la commission sport, jeunesse, animation.

***Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.***

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h25.***